



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 48316

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la maladie d'Alzheimer qui touche actuellement 350 000 personnes âgées. Elles seront au moins 625 000 dans 20 ans. Lutter contre cette maladie, organiser la prise en charge des soins et les mesures sociales d'accompagnement pour la famille et prévoir un diagnostic précoce généralisé sont autant de défis auxquels la société sera très vite confrontée face à la croissance de cette maladie. Les mesures actuellement en vigueur ne répondent pas, à l'évidence, à ces défis. Une prise de conscience est nécessaire et de nouvelles orientations incontournables. Il lui demande de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache la plus grande importance à l'amélioration de la prise en charge des patients atteints de détériorations intellectuelles et, plus particulièrement, de la maladie d'Alzheimer. Parmi les affections dont la fréquence augmente avec l'âge, les démences et notamment la maladie d'Alzheimer, représentent un poids particulièrement lourd, tant au plan individuel que familial et, sur un plan plus général, pour la collectivité du fait du nombre de personnes atteintes et de la nature des troubles qu'elles présentent. C'est pourquoi, il a été décidé la mise en oeuvre de mesures spécifiques s'intégrant dans le système d'organisation générale des soins. Il est tout d'abord nécessaire de disposer d'une surveillance et d'une analyse épidémiologique permettant de connaître l'ampleur du problème, de suivre son évolution et d'améliorer la connaissance des facteurs de risque (et de protection éventuelle). Les données épidémiologiques s'appuient essentiellement en France sur l'étude PAQUID. Par ailleurs, une étude (3C) associant plusieurs équipes, dont l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) vient de débuter, elle a notamment pour objectif d'évaluer le rôle des facteurs de risque vasculaire dans la démence. Une circulaire interministérielle, fixant les priorités en matière de santé publique et d'organisation des soins à prendre en compte dans le cadre de la préparation de la campagne budgétaire pour 2000 des établissements de santé financés par dotation globale, a préconisé certaines actions afin d'améliorer les soins prodigués aux personnes âgées. Il a notamment été demandé à ces établissements de s'organiser en réseaux pour développer, en ambulatoire, des centres d'évaluation de premier niveau (à proximité du domicile des personnes âgées), permettant une évaluation globale individuelle de la personne âgée prenant en compte les aspects cognitifs. Des centres d'évaluation de second niveau auront vocation à devenir également centres experts pour la maladie d'Alzheimer. Ces centres experts apporteront aux médecins traitants une aide au diagnostic et à la construction d'un projet individualisé de prise en charge. Concernant les soins de ville, la coordination et la continuité des soins sont nécessaires pour permettre les soins les plus adaptés au bon moment. La mise en place de centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) devrait améliorer la coordination et la continuité des soins rendus à la personne âgée en matière de qualité de vie. Dès cette année, 25 sites pilotes ont été mis en place afin d'étudier les modalités de la généralisation du dispositif, 70 millions de francs ont été prévus en 2001 pour créer 140 centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC). Dans le même esprit, il est prévu de faire évoluer les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) vers des services polyvalents, ce qui devrait notamment permettre d'améliorer l'aide aux

familles de personnes atteintes de démences, en particulier de type Alzheimer. Un doublement du nombre de places est prévu en 2001. Ainsi, 1,2 milliard de francs seront dégagés sur cinq ans pour poursuivre ce développement. Enfin, pour améliorer la prise en charge des personnes atteintes de détériorations intellectuelles et, plus particulièrement, de maladie d'Alzheimer, une mission d'analyse et de propositions a été confiée à M. le professeur J.-F. Girard, conseiller d'Etat et ancien directeur général de la santé, qui vient d'en remettre ses conclusions à la ministre de l'emploi et de la solidarité ainsi qu'à la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48316

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3900

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 117